



NOS HONORAIRES : VENTE

PRIX DE VENTE	HABITATION	TERRAIN LOCAUX COMMERCIAUX
De 0€ à 100 000€	Forfait 6 000€	Forfait 6 000€
De 100 000€ à 150 000€	7% TTC	8% TTC
De 150 000€ à 250 000€	6% TTC	8% TTC
Au delà de 250 000€	5% TTC	8% TTC



NOS HONORAIRES : SYNDIC DE COPROPRIETE

	HT	TVA	TTC
MOINS DE 20 LOTS	2000€	400€	Forfait 2400€
De 21 LOTS à 150 LOTS	183,33€	36,67€	220€ / LOT PRINCIPAL
AU DELÀ DE 150 LOTS	175€	35€	210€ / LOT PRINCIPAL
ASSEMBLÉE GENERALE SUPPLEMENTAIRE	291,67€	58,33€	350€
FRAIS DE MUTATION	300€	60€	360€



NOS HONORAIRES : LOCATION

	LOCATAIRE	PROPRIETAIRE
LOCATION APPARTEMENT VIDE ET MEUBLÉ PARTAGÉES ENTRE LE PROPRIETAIRE ET LE LOCATAIRE SELON LA LOI DE 1989	- HORS ZONES TENDUES : 8€/m2 TTC maximum - ZONE TENDUE (Ajaccio) : 10€/m2 TTC maximum	7% DU LOYER ANNUEL A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE
RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX	3€/m2 TTC maximum	
LOCATION D'UN LOCAL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL A LA CHARGE DU LOCATAIRE	14% TTC DU LOYER ANNUEL	NEANT
LOCATION GARAGE A LA CHARGE DU LOCATAIRE	150€ TTC	NEANT



NOS HONORAIRES : GESTION LOCATIVE

	MANDANTS
GESTION • RECHERCHE DE LOCATAIRES • RÉALISATION DES VISITES • SÉLECTION DES CANDIDATS • RÉDACTION DU BAIL • ÉTAT DES LIEUX	8% TTC
ASSURANCE LOYERS IMPAYÉS • CHARGES, TAXES ET LOYERS IMPAYÉS jusqu'à 12 000€ • DÉTERIORATIONS IMMOBILIERES jusqu'à 3 500€ • PROTECTION JURIDIQUE jusqu'à 8 000€ • GARANTIE SQUAT jusqu'à 12 000€ • AGRÉMENT POUR CERTIFIER VOS DOSSIERS LOCATAIRE	2,5% TTC